

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL de VARILHES – 09120 –

SEANCE du 15 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 23 – Nombre de Conseillers présents : 20 – Nombre de Conseillers représentés (procurations) : 2 – Nombre de Conseillers votants : 22.

VOTE : 22 POUR – 0 CONTRE – 0 Abstention.

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi dans la salle du Centre de Loisirs Jean Jaurès (disposition particulière liée au COVID-19), sous la présidence de Madame ESTEBAN Martine, MAIRE.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (4° Adjte), CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (3° Adjt), FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (5° Adjt), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole (2° Adjte), ROUMIEU Pierre.

Excusées et représentées : PINCE Florence avec procuration à MOUCHAGUE Nicole, VAN MOLLE Julie avec procuration à MAURAT Jean-Luc.

Absent : RODA Joel.

Secrétaire : MOUCHAGUE Nicole.

Objet / Motion : amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du Lycée et du baccalauréat et relance de leur enseignement.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la proposition, d'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du Lycée et du baccalauréat et relance de leur enseignement jointe en annexe.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de signer cette motion.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame Le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Valide les éléments cités ci-dessus par Madame Le Maire.
- Accepte de prendre la motion concernant l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du Lycée et du baccalauréat et relance de leur enseignement.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à VARILHES, le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture

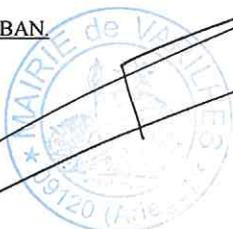
Le 18/12/2020

Et publication

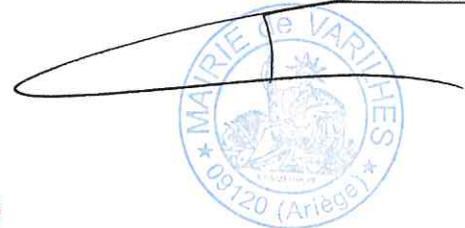
Le 18/12/2020

Le MAIRE

Martine ESTEBAN



LE MAIRE.
Martine ESTEBAN.



REÇU LE :

18 DEC. 2020

PREFECTURE FOIX



Place de l'Hôtel de Ville

BP 8

09120 VARILHES

Tél. 05 61 60 73 24

Fax 05 61 60 89 23

Email : accueil@mairievarilhes.fr

Varilhes le 15/12/2020

Motion : amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et relance de leur enseignement.

Le Conseil Municipal de Varilhes demande l'amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement.

Le Conseil Municipal rappelle l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Éducation, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (cf. article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

Le Maire
Martine ESTEBAN



REÇU LE :

18 DEC. 2020

PREFECTURE FOIX